

NIGRA UNDA

L'Écho des Remparts

Néronde.com



3^{ème} trimestre 2022

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Championnat de France d'attelage canin
- L'histoire de Néronde
- L'extinction de l'éclairage nocturne
- Les 3 derniers mois...
- ... Les 3 prochains
- Journée nationale de la sécurité routière
- Comptes rendus des CM des 28 mars, 16 mai, 27 juin et 12 septembre
- Compte rendu du CME du 7 juillet
- Quiz sécurité routière
- Infos générales
- Le village en image
- Réponses du quiz



Championnat de France d'attelage canin - Épreuve « Harmonie »

Le club canin du Val de Loire, créé à Néronde en 2007 par Daniel Dupuy, rassemble une centaine d'adhérents de la région, mais aussi de régions voisines, ce type d'activité étant assez peu répandu. Il organisait les 3 et 4 septembre dernier le 1^{er} championnat de France d'attelage canin et le grand prix d'attelage - Néronde 2022. Des passionnés de toute la France s'y sont retrouvés pour un week-end ensoleillé.

Le mot du maire

Après la période de vacances ponctuée par de nombreuses activités organisées par les associations nérondoises, est venu le temps du retour dans le monde du travail pour de nombreux habitants. Tout comme eux, l'équipe municipale a

repris dossiers et études de projets afin de poursuivre l'amélioration de notre cadre de vie.

Je souhaite à toutes et à tous un bel automne suivi d'un hiver que nous espérons tous clément.



Le Maire Gérard MONCELON

Championnat de France d'attelage canin

N'ayant besoin ni d'étable ni de paille, le chien était l'animal de trait idéal pour l'homme de condition modeste : le cheval du pauvre !

Il y a plus de 2000 ans, les romains faisaient connaître les chiens de trait en Europe centrale. De grands chiens, puissants et musclés. Vers 1000 ans après J.-C., les Inuits utilisaient régulièrement les chiens de traîneau. En Europe, il semble que l'utilisation du chien date du début du Moyen-âge. Il assistait les artisans et les marchands pour le transport des marchandises en ville et sur les marchés. Dans les régions alpines, le chien attelé aidait les paysans à transporter le lait à la fromagerie. N'ayant besoin ni d'étable ni de paille et se nourrissant des déchets alimentaires de ses maîtres, le chien était l'animal de trait idéal pour l'homme de condition modeste : le cheval du pauvre !

En France, de la fin du XIXème siècle au début

du XXème siècle, le chien aidait les paysans à transporter les produits à vendre au marché, mais aussi à assurer le transport du lait, du bois de chauffage, de l'herbe pour les lapins... De nombreux facteurs utilisaient également ce mode de transport et sillonnaient la campagne avec leur voiture à chien.

En 1822, une ordonnance va réglementer cette traction, dans un souci de sécurité des humains (muselière) et de respect de l'animal.

Et aujourd'hui... Dans les années 1990, un groupe de passionnés entame une réflexion sur l'aspect éducatif et sportif qu'offrirait une pratique moderne de l'attelage des chiens. Grâce à eux, cette discipline s'est transformée en activité sportive ou folklorique.

• Les concours d'attelage comportent 3 épreuves :

La régularité, qui se déroule dans les champs ou les forêts. Un parcours de 20 à 30 mn, chaque conducteur estime le temps nécessaire pour l'effectuer. De la complicité entre chien et conducteur dépendra la réussite.

Obstacles : pas de laisse ni de collier, seule la voix du maître guide le chien et son attelage lors des différentes épreuves. Écoute, obéissance, complicité sont nécessaires pour un bon parcours. C'est un travail de maniabilité et de précision.

Harmonie : la référence historique de l'attelage. Discipline très conviviale, elle s'apparente à un défilé mettant en avant le rôle du chien, compagnon de l'artisan à la fin du XIXème siècle. Le conducteur porte un costume et la charrette est chargée d'outils d'époque relatifs au métier représenté.



Histoire de Néronde

À la fin du Moyen-Âge (1531), le Forez est définitivement réuni à la couronne de France. Néronde intègre la « Généralité de Lyon » (ancienne région administrative), soumise au Roi François I^{er}.

Pendant le XVIème siècle, Néronde connaît le développement du textile. C'est un bourg presque autonome, avec ses artisans et ses commerçants. Dans les campagnes alentours, divers fiefs et châteaux dominant : Chenevoux, La Noërie, La Faye...

Mais la deuxième moitié du XVIème siècle est marquée par les guerres de religion. En 1562, le baron des Adrets pille Feurs et Montbrison. Il semble que Néronde ait repoussé une attaque du baron et de ses troupes.

Pendant ces temps troublés, est né à Néronde Pierre Coton, en 1564, dans la famille des seigneurs de Chenevoux.



Il devient prêtre, prédicateur jésuite et confesseur des rois Henri IV et Louis XIII. Comme il était un conseiller très écouté par ces rois, on disait qu'ils avaient « du Coton dans les oreilles ». On lui doit aussi le juron « Jarnicoton » : Henri IV avait pour habitude de jurer très fréquemment, et notamment le juron « Jarnidieu » revenait souvent, c'est-à-dire « Je renie Dieu ». Le Père Coton le reprenait en le priant instamment de remplacer ce juron par « Jarnicoton », c'est-à-dire « Je renie Coton ».

À sa mort, il fut inhumé auprès de son frère Jacques au collège jésuite qu'ils ont fondé : aujourd'hui, c'est le lycée Jean Puy à Roanne.

Alors, comment les temps modernes vont-ils transformer Néronde ?

À suivre... (HH)

L'extinction de l'éclairage nocturne

• Pourquoi?

L'éclairage public est un service fourni par la commune aux habitants et aux visiteurs. Il doit être adapté au juste besoin des usagers de l'espace public. Il permet de faciliter les déplacements et les activités. Cependant, à certaines heures de la nuit, l'activité humaine dans les rues est très réduite, voire inexistante. L'éclairage peut donc être considéré comme non indispensable. Un éclairage non maîtrisé a un impact sur la biodiversité et peut perturber des écosystèmes. Son extinction la nuit permet tout à la fois de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore et de diminuer la facture énergétique.

Au sein de l'équipe municipale de Néronde, la question a été abordée et le sujet, sans créer de division, a permis un débat constructif dans lequel chacun a pu exposer son point de vue.

Il y a quelques années, plusieurs améliorations ont été effectuées : - Pose d'appareils spécifiques du type « horloge astronomique » qui permet d'allumer et d'éteindre l'éclairage en fonction des horaires de coucher et de lever du soleil.

- Baisse importante de l'intensité lumineuse de l'éclairage publique, grâce à l'installation d'éclairage LED

Dernière étape à l'étude :

- Extinction complète de l'éclairage public sur une plage horaire définie, comme de nombreuses communes avoisinantes l'ont fait.

• Sécurité routière et délit

Le sujet de la sécurité routière questionne souvent la population en cas d'extinction nocturne de l'éclairage public. Dans le cadre d'une signalisation réglementaire, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse.

Concernant le sentiment d'insécurité que pourrait engendrer une telle mesure, dans la plupart des communes pratiquant la coupure nocturne, aucune augmentation des délits n'a été observée. Les effractions ont d'ailleurs lieu principalement en journée.

• Économie d'énergie

Alors qu'il est demandé à chacun de faire des efforts sur sa consommation d'énergie, il semblerait surprenant, voire mal avisé, que les municipalités ne prennent pas leur part. Les particuliers, les entreprises, les commerçants, tout le monde doit prendre ses responsabilités c'est pourquoi nous avons engagé

cette réflexion au sein de l'équipe municipale. Pour l'intervention sur chacune des 177 lanternes, le coût total s'élèverait à environ 14 000€ TTC avec une partie prise en charge par le SIEL et un reste à charge pour la commune d'environ 6 300€ TTC. Cela permettrait de faire une économie substantielle d'environ 1362 € par an au prix actuel du KW/H. Avec l'augmentation annoncée de ce dernier, cette intervention n'en serait que plus pertinente.

• L'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité

Vous le savez probablement déjà mais cette dernière est menacée par de nombreux facteurs comme la pollution, la fragmentation des habitats, le changement climatique... Une autre source de menace, moins connue, est la pollution lumineuse, celle générée par l'éclairage des villes par exemple. De nombreuses espèces en souffrent et il est apparu intéressant d'illustrer cet impact avec des animaux par lesquels nous sommes particulièrement concernés à Néronde : les chiroptères.

Plus communément appelés chauves-souris, elles sont impactées par l'éclairage public. Il serait faux de dire qu'il nuit à toutes les espèces, car certaines, dites espèces aériennes, semblent tirer profit de l'abondance d'insectes attirés par la lumière, elles-mêmes perturbées par cette dernière. Mais cette manne est donc à l'origine de la perturbation d'autres espèces...

A contrario, un autre groupe d'espèces, appelé glaneuses, chasse plutôt en milieux encombrés et fermés (les forêts par exemple). Ces espèces cueillent les insectes qui sont posés sur des feuilles ou des branches. Leur vol étant plus lent, elles sont soumises à un risque de prédation plus important : elles semblent donc éviter les zones éclairées.

• En conclusion

Il semble être nécessaire de changer nos habitudes et si certains pensent que cette éventuelle extinction pourrait les perturber, il existe de nombreuses façons de surmonter cela. Chacun peut installer une lampe LED avec détecteur de mouvement devant chez soi quand les retours à la maison se font la nuit.

De plus, actuellement, la plupart des smartphones sont équipés d'une lampe de poche. Pour ceux qui n'en sont pas équipés, il existe de nombreuses mini lampes de poches que l'on peut accrocher à ses clefs de voitures ou de maison.

Bref, il nous faudra peut être surmonter ces petits désagréments afin de minimiser notre impact sur l'environnement, et de faire des économies sur notre consommation d'électricité.

Les 3 derniers mois...

• 1er juillet : Marche semi-nocturne des Pas Coton

• 2 juillet : Concert à la Chapelle : Les inAttendus

Inattendus, ils l'étaient par leur formation : un duo viole de gambe et accordéon, deux instruments qui ne sont pas faits pour se rencontrer, l'un étant tombé en désuétude à la fin du XVIIIe siècle et l'autre né à la fin du XIXe.

Le public, particulièrement nombreux, a longuement manifesté son enthousiasme pour ce magnifique programme de musique italienne des XVIème, XVIIème et XVIIIème siècles, révélant la maîtrise parfaite de ces deux interprètes au sommet de leur art.

• 3 juillet : Fête de l'école

Malgré la chaleur, les familles et leurs enfants se sont retrouvés autour du traditionnel barbecue, des salades composées et des desserts confectionnés par toutes les personnes présentes. Comme chaque année, l'ambiance a été excellente et tous ont pu profiter de cette belle journée, qui, en raison de la crise sanitaire, avait manqué à tous les années précédentes.

• 6 juillet : pique-nique de la FNACA

• 14 juillet : journée pêche/repas à l'étang

Au cours de cette journée, les pêcheurs ont pu taquiner la truite. À midi de nombreux repas ont été servis et la paëlla préparée par Gilles a été très appréciée.

• **23/24 juillet : Fête patronale - Comité des fêtes**

Après 2 années d'interruption, la fête patronale organisée par le Comité des fêtes a été une belle réussite : tournée de brioches, concours de boules carrées et soirée dansante avec repas concocté et servi par Nadia.

• **7 août :**

Festival des Montagnes du Matin : Pour ce concert de clôture, cordes, vents et piano s'étaient donné rendez-vous autour des œuvres des plus grands compositeurs inspirés par les contes et légendes populaires.

• **20 août : Concours de vacances - Société de boules**

Le concours vacances du 18 Août, où se sont déroulés quelques belles parties de boules, s'est terminée par un repas très convivial.

Le 3 septembre les sociétaires se sont retrouvés pour un voyage dans le Vercors avec au programme des belles visites, jardin des fontaines pétrifiantes, grotte de Choranche... Cette très agréable journée s'est terminée par un sympathique casse-croûte au bar « Le Néronde ».

• **28 août : Vide-Grenier - ADN**

Une magnifique journée de fin d'été pour ce retour du traditionnel vide-grenier organisé par l'ADN après 2 années d'absence. Une centaine d'exposants et de nombreux visiteurs ont animé les rues du village tout au long de la journée.

• **1^{er} septembre : Rentrée des classes pour les grands et les petits**

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école le 1^{er} septembre, accueillis par Carole pour les petits et Aline pour les grands, ainsi que Claude et Atika (les 2 ATSEM). A cette occasion la municipalité a offert un goûter dans le pré de l'école.

Quant aux nouveaux élèves du lycée, ils ont bénéficié de la traditionnelle visite de Néronde organisée par l'ADN.

• **13 septembre : Vendanges à la butte - ADN**

• **17 septembre : Chasse au trésor - Amicale laïque**

• **24/25 septembre : But d'honneur**

Album photo des
3 derniers mois



Les inAttendus



La fête de l'école



Journée pêche



Concours de vacances



Le vide grenier



Rentrée des classes



Vendanges à la butte



Chasse aux trésors

...Les 3 prochains mois

- **30 octobre : Fermeture de la pêche**
- **Samedi 19 novembre : - Semaine Européenne de Réduction des Déchets sur le thème du textile, à la cure :**
- Marché de Noël - De Fil en Canette, 9h/18h - Exposition 9/18h - Atelier Tawashi 15h/18h
- **Samedi 26 novembre : Banquet du CCAS salle Henri IV**
- **Jeudi 8 décembre : Fête des lumières - Sou des écoles à la cure**

13 Octobre : Journée Nationale de la Sécurité Routière.



Le 13 octobre, nous fêtons la Journée nationale de la sécurité routière. Le ministère de l'intérieur prévoit sans cesse des normes cherchant à éviter les conflits routiers.

Chaque année le gouvernement impose des actions de préventions dans les écoles afin de sensibiliser les plus jeunes. De nombreuses animations ont lieu à cette occasion, les sapeurs-pompiers font également acte de présence afin de prévoir les gestes primordiaux de premier secours, ou encore développer des exercices démonstratifs de désincarcération...

Dans les nombreux ateliers qui ont lieu sur tout le territoire, des remises à niveau du code de la route sont mis à disposition pour tous, tout comme des démonstrations de crash-tests et des simulateurs d'alcoolémie. S'informer des principaux risques au volant devient essentiel. Avoir conscience que l'on n'est pas seul, respecter l'environnement dans lequel on s'aventure est primordial. Ce dernier doit être analysé sans arrêt : **une vigilance accrue sauve des vies !**

La lutte contre l'insécurité routière est une cause qui progresse lentement dans les mentalités

et, même si les accidents corporels de la circulation diminuent régulièrement, le bilan reste trop lourd et la barre des 3000 morts semble bien difficile à franchir : 2780 personnes tuées en France en 2020.

Ces chiffres sont encourageants si on songe qu'en 2019, le nombre de tués était de 3 239.

Mais attention, il s'agissait d'une année Covid où, lors du premier confinement, la circulation routière était extrêmement réduite.

Un exemple d'initiative à saluer : Les jeunes chauffeurs sont repérés grâce à un autocollant "A" durant les trois premières années de leur permis de conduire. Les seniors agissent aussi et tentent aujourd'hui de promouvoir la pose d'un autocollant "S" à l'arrière des véhicules concernés (voir le site www.signalsenior.com) pour que les aînés puissent conduire en toute sérénité. Cela permettra peut-être d'éviter quelques accidents.

Nous célébrons cette année les 50 ans d'existence de la Sécurité Routière : C'est parti pour un Road Trip à travers le temps afin de redécouvrir les grandes mesures qui ont permis, année après année, de rendre la route plus sûre :

1972 : 18034 décès : Création du CISR (Comité Interministériel de la Sécurité Routière).

1973 : Port obligatoire de la ceinture à l'avant.

1974 : Limitation à 130 km/h sur Autoroute

1975 : Port du casque obligatoire pour les 2 roues.

1983 : 12729 décès : la conduite avec 0.8g/l d'alcool devient un délit (elle sera abaissée à 0.5g/l en 1992).

1985 : Les véhicules de plus de 5 ans doivent passer un contrôle technique pour être vendus.

1986 : Retrait de permis en cas d'ivresse au volant.

1991 : 11215 décès : la ceinture à l'arrière devient obligatoire.

1992 : Mise en place du permis à point.

1996 : le BSR (Brevet de Sécurité Routière) devient obligatoire pour conduire un scooter ou une voiturette.

2001 : Mise en place de publicité chocs pour prise de conscience

2003 : 6508 décès : Installation de radars automatiques + interdiction de l'usage du téléphone portable au volant.

2004 : Permis probatoire pour les jeunes conducteurs.

2011 : les véhicules neufs doivent avoir des feux de jour.

2015 : 4723 décès. Le port d'écouteurs ou oreillettes devient interdit en conduisant.

2016 : Mise en place de test salivaire pour le dépistage de stupéfiants.

2017 : Le casque Vélo devient obligatoire pour les moins de 12 ans.

2018 : Les routes bidirectionnelles sont limitées à 80 km/h + 6 points de retraits en cas de non-respect des passages piétons + les Gants certifiés CE deviennent obligatoires pour les conducteurs et les passagers des 2 roues.

2019 : 3239 décès. La pose d'un éthylotest anti-démarrage est désormais proposée en alternative de la suspension de permis.

2021 : Obligation de signaler les angles morts par des autocollants sur les poids lourds + Apparition des trottinettes électriques dans le code de la route.

Et maintenant ! Le Road Trip des grandes mesures n'est pas prêt de s'arrêter ! La Sécurité Routière continue d'innover pour essayer de réduire les malheurs causés par les dangers de la route.

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du lundi 28 mars 2022 à 20 heures

Présents :

MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, FÊCHE Sébastien, TRIOMPHE Rodolphe, CLAI-RET Martin, BAUDOUIIN René, REVEL Évelyne, NICOLAS Geneviève , Laurie RAVEL, secrétaire de mairie.

Cyril GOUTAILLER, excusé, a remis une délégation de pouvoir à Gérard MONCELON

Secrétaire de séance :

M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 28 mars 2022

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Vote du budget primitif ASSAINISSEMENT 2022

M. le Maire présente ce budget :

- Section de fonctionnement : il s'équilibre recettes/dépenses : 19 208,75

- Section d'investissement : il s'équilibre recettes/dépenses : 81 421,37 €

Après examen et explications, le budget primitif assainissement 2022 est voté à l'unanimité des présents et représentés

Vote du budget primitif COMMUNAL 2022

M. le Maire présente ce budget :

- Section de fonctionnement : il s'équilibre recettes/dépenses : 450 989,67 €

- Section d'investissement : il s'équilibre recettes/dépenses : 534 014,90 €

Après discussion et examen des projets d'investissement, le budget primitif communal 2022 est voté à l'unanimité des présents et représentés.

Vote des taux d'imposition des taxes communales

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'une hausse de 1%, ce qui portera les recettes du produit fiscal de 128 746 € à 130 031,84 €, soit une recette supplémentaire de 1285,84 € pour le budget communal.

Vote des tarifs assainissement 2022

M. le Maire expose que pour prétendre à des subventions de l'agence de l'eau dans le cadre de l'assainissement collectif, le barème minimum à observer doit être obligatoirement pour 2022 de 1,10 € le m³ puis passer à 1,20 € en 2024. Contraints par cette nécessité, les membres du conseil, à l'unanimité des présents et représentés, décident de relever les tarifs pour 2022 et de fixer le prix du m³ à 1,10€

Location du jardin salle Henri IV

Cette location est accordée à M. Patrice Escoffier pour la somme de 35 € annuels

Vote des subventions

Les subventions suivantes sont validées par le conseil municipal :

ADMR : 50 € – ADAMA-ESAT : 100 € – France Alzheimer : 50 € – Jeunesse plein air : 50 € – Restaurants du coeur : 100 € –

USEP : 50 € – Prévention routière : 50 €

Sur demande de son président Gilbert Dauphin, une subvention de 200 euros est accordée à l'association de marche les Pas Cotton, à l'occasion des 20 ans du club.

Chaque année, une subvention est accordée à l'OCCE, prise sur le budget de 3000 euros dédié à l'école. La subvention de 200 euros n'ayant pas été versée l'an dernier fait l'objet d'un rattrapage cette année. La subvention de 2022 est portée à 500 euros, sur demande de la directrice de l'école.

Aide Ukraine

G. Moncelon présente l'aide financière proposée par la Communauté de Communes de Forez Est en faveur de l'Ukraine. Il s'agit de voter une subvention équivalente à 1 euro par habitant, ce qui représente 500 euros pour notre commune. Cette subvention est votée à l'unanimité.

Les sommes recueillies dans toutes les communes de la CCFE iront à l'association « Solidarité Ukraine » créée par Paul Salen, notre ancien député. La communauté Loire Forez Agglo participe également à cette opération. Le montant total de l'aide des 2 inter-communalités sera d'environ 180 000 euros.

Achat salle de l'Amicale à l'euro symbolique

Après 4 années de recherches, les documents prouvant l'appartenance de la salle à l'association du Sou des Écoles ont enfin été retrouvés. L'achat à l'euro symbolique peut donc se réaliser.

Les membres du conseil valident cet achat à l'unanimité.

Diagnostic salle de l'Amicale

Dans la suite de cet achat, la somme de 420 euros correspondant au diagnostic de la salle est validée.

Application des 1607 heures pour la fonction publique.

Cette obligation doit être appliquée par toutes les collectivités territoriales. Les membres du conseil municipal en prennent acte par un vote à l'unanimité.

Dossiers en cours

Sébastien Fêche présente plusieurs dossiers traités dans la commission Environnement et cadre de vie :

* L'abattage et l'élagage des tilleuls se fera pendant les vacances de printemps. Ceux qui le souhaitent pourront récupérer le bois à condition de s'inscrire en mairie.

* Après présentation, sont validés les trois projets suivants :

- Installation de bacs à fleurs dans le village.

- Pose de lambrequins sur les fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie, ainsi que rénovation des peintures de la porte et de la fenêtre de l'épicerie.

- Changement de la porte accédant à la crypte de l'église.

* L'installation des étagères au deuxième étage de la mairie pour entreposer les archives débutera début avril.

* Geneviève Nicolas informe que le prochain numéro de Néronde.com est bouclé et va donc être distribué.

Elle rappelle la réunion pour le compost partagé ce jeudi 31 mars. L'inauguration aura lieu samedi 14 mai.

Elle a contacté M. Russias, architecte des Bâtiments de France, on est en attente d'un rendez-vous

* Geneviève Planche confirme que le diagnostic de la chapelle qui s'élève à 12 000 euros a reçu deux subventions, l'une de l'État (7000 euros), l'autre de la Région (3015 euros).

* Michel Bussery fait état des devis reçus pour le remplacement des chaudières de la mairie et de l'école ainsi que des demandes de subventions. Cette question sera reprise ultérieurement.

* Gérard Moncelon informe que le constat d'huissier établi concernant les travaux de la maison de M. Bief, rue du père Coton, est consultable en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Date du prochain conseil municipal : lundi 16 mai 2022.

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire
Michel BUSSERY

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du lundi 16 mai 2022 à 20 heures

Présents :

MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, FÊCHE Sébastien, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, BAUDOIN René, REVEL Évelyne, NICOLAS Geneviève, RAVEL Laurie, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance :

M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16 mai 2022

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Délibération pour modification d'adressage

Ce point concerne la nécessité d'attribuer des numéros d'adressage suite à des changements (nouvelles constructions, modifications d'entrées.....). afin que chaque habitation soit répertoriée pour les différents services appelés à intervenir (pompiers, poste, etc...). Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

Inscription et déclaration : « Chemin des Chassagnes »

Concernant l'inscription de ce chemin, il s'avère en fait qu'il a bien été déclaré. Il conviendra de le vérifier avec les services du cadastre.

Dénomination du nouveau chemin rural au lieu-dit « La Chapelle »

Sur proposition de M. le Maire, en l'absence d'autres avis, ce chemin prendra le nom de « Chemin du tilleul ».

Proposition acceptée à l'unanimité.

Mise à jour du tableau de classement des voies de la commune, partie chemins communaux.

Cette mise à jour qui rend compte de la totalité des longueurs des chemins communaux, inclut le chemin du Tilleul, nouvellement nommé ci-dessus. La longueur totale s'établit à 18194 m

Aménagement de la butte de la table d'orientation, de l'aire de camping-cars

Un aménagement global de la butte en-dessous de la table d'orientation est à l'étude. Il sera repris en commission « Environnement » et présenté au prochain CM. Quant à l'aire de camping-cars, de petits aménagements pour améliorer le site sont à l'étude affichage, fleurissement, etc.

Urbanisme

Geneviève Planche informe des ventes suivantes :

- Maison M. Etienne, chemin de la Grand'eau, vendue à Mme Reboul
- Terrains appartenant à la famille Bonnefond vendus à M. Resneau
- Terrains appartenant à Mme Cher vendus à M. Guérin
- Maison M. Ndjma, 3 ruelle du cuvage, vendue à M. Mendosa
- Maison M/Mme Abeillon/Droy 15 grand'rue vendue à M. Lacroix
- Maidon M.Mme Giroud/Naud, 2 route de l'ancienne gare, vendue à M.Chaffangeon

Travaux école

Pendant les vacances de printemps, des bureaux ont été vernis pour usage en extérieur, le tableau de la cour a été repeint et un platane a été élagué. Outre des travaux ponctuels, il est prévu pour l'été d'installer des étagères dans deux salles de l'étage. Concernant le remplacement éventuel de la chaudière et l'isolation du sous-plancher, des devis sont en cours.

Définition du projet « Placette du cuvage »

Les membres du conseil, après avoir examiné les variantes possibles d'aménagement tombent d'accord sur un projet qui devra être validé sur place. La maîtrise d'œuvre sera confiée au cabinet Oxyria.

Dossiers en cours

* Michel Bussery rend compte de la réunion du conseil municipal des enfants du samedi 7 mai, au cours de laquelle les enfants se sont déplacés pour déterminer où planter les panneaux de sécurité routière qu'ils avaient réalisés, sur la route de l'ancienne gare. Ils sont montés à la table d'orientation et ont déterminé l'espace où ils souhaitent installer un massif. Si l'installation des panneaux ne pose pas de problème, la réalisation d'un massif risque d'être reportée en raison du planning général des travaux du village.

* Geneviève Planche présente le catalogue de spectacles envoyé par le département. Elle souligne l'intérêt de retenir un spectacle en raison en particulier des spectacles proposés pour les enfants. D'autre part, ce catalogue permet d'obtenir des subventions conséquentes. Elle informe également d'un courrier reçu de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires relançant le « Programme national Pont » qui effectue le recensement La commune avait fait une demande d'étude, principalement sur le viaduc des écoles.

* Sébastien Fêche indique que l'installation d'étagères qui permettront le classement des archives au dernier étage de la mairie est en cours. Le taillage et l'abattage des tilleuls, rue des remparts, a été effectué. Il présente le devis pour le rejointoiement de la tour des Œufs, devis accepté à l'unanimité. Les nouveaux bacs à fleurs seront assemblés samedi 21 mai par des volontaires : adultes et enfants y sont conviés.

* Cyril Goutailler informe que la signature pour l'acquisition de la salle de l'Amicale est prévue le 8 juin. Concernant l'entretien des chemins communaux, il pose la question d'une implication de la communauté de communes de Forez-Est pour une mutualisation de moyens humains et matériels. Gérard Moncelon s'engage à faire remonter cette demande.

* Geneviève Nicolas rend compte de l'inauguration du compostage collectif samedi 14 mai, en présence de M. Rochette et Mme Marjorie Mercier. Ces bacs, placés rue du lavoir, sont à la disposition des Nérondois qui ne possèdent pas de jardin. Le but est d'arriver à ce que les déchets organiques soient déversés en totalité dans les containers individuels ou collectifs.

* Gérard Moncelon informe que M. Albert Grange, en congé maladie jusqu'au 17 juin, terminera son contrat fin juin, sans possibilité de renouvellement. Une offre d'emploi a été diligentée auprès du CDG et des communes avoisinantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Date du prochain conseil municipal : lundi 27 juin 2022

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire
Michel BUSSERY

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du lundi 27 juin 2022 à 20 heures

Présents :

MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, FÊCHE Sébastien, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne, NICOLAS Geneviève, RAVEL Laurie, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 27 juin 2022

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité après qu'a été accepté à l'unanimité l'ajout du point suivant : décision modificative.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

René Baudouin présente ce rapport dont on peut retenir les points suivants :

- La commune adhère au Syndicat mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier.
- La compagnie Suez a été reconduite dans la gestion du syndicat des eaux
- La population desservie couvre 75 communes soit 79 548 habitants (52 570 h. Rhône et 26 978 h. Loire)
- Consommation d'eau pour 2021 : 5 924 748 M3
- Nombre d'abonnements 2021: 316 pour Néronde
- Longueur du réseau : 2168 kms
- Tarifs pour consommation moyenne de 120 m³, par an :
2021 : 405,98 € ----- 2022 : 414,78 € (soit 3,456 € / M3)
- Évolution sur les 10 dernières années : 2012 : 331,53 € -- 2022 : 414,78 € soit une augmentation de 83,25 € /10 ans (prix net TTC pour 120 M3)

Décision modificative

M. le Maire informe qu'afin de récupérer la TVA sur les travaux effectués en régie, il convient de procéder à une décision modificative de 3000 euros. Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Groupement de commande « schéma directeur assainissement »

M. le Maire expose l'intérêt d'un tel groupement : Afin de pouvoir prétendre à des subventions de l'agence de l'eau et du conseil départemental pour les futurs travaux d'assainissement, il est impératif de procéder à une nouvelle étude de diagnostic des réseaux. La dernière étude de la commune, ainsi que celle de 21 autres communes, a plus de 10 ans, ce qui interdit toute subvention. La Communauté de Communes de Forez-Est propose aux communes concernées de négocier un groupement de commandes auprès des cabinets d'étude. Elle se positionnerait en tant qu'animatrice du groupement de commandes et ferait le lien entre le bureau d'étude retenu et les communes. Ce groupement permettrait d'une part de réaliser une économie d'échelle pour le coût de l'étude, d'autre part de faire bénéficier chaque commune de l'assistance des services de Forez-Est (rédaction du cahier des charges, assistance auprès de chaque commune du suivi de sa propre étude...)
L'adhésion à ce groupement de commande est approuvée à l'unanimité.

Attribution du fonds de concours par la Communauté de Communes Forez-Est

M. le Maire informe que dans le cadre de l'opération « Mon centre-bourg », la communauté de communes a décidé d'allouer une enveloppe budgétaire aux communes qui réalisent des travaux d'aménagement de leur centre-bourg. Sept communes ont été retenues, après évaluation et notation. Néronde fait partie des candidatures retenues et se verra ainsi attribuer une subvention de 52 486 euros pour la réhabilitation de la placette du cuvage.
Cette attribution est approuvée à l'unanimité.

Validation du dossier OXYRIA pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Ce dossier concerne l'aménagement de la placette du cuvage. Les membres du conseil décident à l'unanimité de recourir au cabinet OXYRIA pour l'assistance à maîtrise d'œuvre complète d'ouvrage, y compris le suivi des travaux, et acceptent le devis de 5440 € HT.

Convention de partenariat avec la CCFE pour le site de compostage collectif.

Geneviève Nicolas présente cette convention suite à l'installation des composteurs collectifs installés rue de la mairie pour la valorisation des bio-déchets. La signature de cette convention est approuvée à l'unanimité.

Inscription au concours de fleurissement de l'association Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin.

Cyril Goutailler propose d'inscrire, comme les années précédentes, la commune à ce concours, qui, entre autre, permettra de mettre en valeur les nouveaux bacs installés. D'autre part, la commune proposera sa candidature pour recevoir la remise des prix le samedi 19 novembre 2022.

Urbanisme

Geneviève Planche communique les éléments suivants :

- M. Joseph Vial construction d'un hangar avec installation de panneaux photovoltaïques
 - Cyril Goutailler a reçu l'agrément pour construire un bâtiment pour stockage de matériel
 - M. Alain Grillet a reçu l'accord pour réaliser des travaux, 10 Grand'rue
 - M. Soleilhac a acheté la maison du Mme Trabach, 1 place du Palud
 - La commune a acquis le bâtiment de l'Amicale pour 1 euro symbolique
- Un document est en cours de réalisation pour informer les habitants sur les démarches à effectuer pour des projets de travaux.

Dossiers en cours

* Cyril Goutailler informe de l'embauche de M. Philippe Junet pour le poste d'employé communal sur un service de 24 heures.

* Sébastien Fêche informe de l'état de chantiers suivants :

- Les travaux pour l'enlèvement des joncs et le comblement des trous vers les lagunes sont en attente.
- Les travaux suivants sont en passe d'être réalisés : réfection chemin de Chamaron, busage fossés chemin des creux, mur et escalier chemin du petit bois, porte de l'accès à lacrypte place de l'église, pose des lambrequins fenêtres mairie.
- A l'étude : marquages au sol (passage protégé place du palud...), mur intérieur de séparation tour des œufs.

* Michel Bussery rend compte des demandes de travaux concernant l'école sont programmés pour l'été :

- Remplacement des mécanismes des chasses d'eau adultes
- Installation d'étagères dans les deux salles de l'étage
- D'autres interventions de moindre importance seront effectués.

Concernant le projet de changement de chaudières à la mairie et l'école, les devis étant maintenant suffisants, il va falloir faire avancer les dossiers.

Le 7 juillet aura lieu le dernier conseil municipal des enfants avant les vacances, occasion d'inaugurer les panneaux de signalisation posés route de l'ancienne gare.

* Gérard Moncelon communique les informations suivantes :

- De la part du département, sur propositions de Mme Véronique Chaverot et de M. Daniel Fréchet, la commune a reçu deux subventions : 12 500 euros pour le programme voirie 2022 et 7000 euros pour la restauration de la tour des œufs
- La commune a reçu les remerciements pour les dons effectués : Association France Alzheimer (50 euros), Association Solidarité Ukraine (500 euros)
- Les Brigades vertes viendront à Néronde les 4 et 5 juillet pour procéder au nettoyage de plusieurs endroits (étang, butte parking rue des œufs, etc.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Date du prochain conseil municipal : lundi 10 septembre 2022

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire
Michel BUSSERY

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du lundi 12 septembre à 20 heures

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, FÊCHE Sébastien, TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne, NICOLAS Geneviève, RAVEL Laurie, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 12 septembre 2022

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Charte pour le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CCFE.

La commune est tenue de faire réaliser une étude diagnostique concernant l'assainissement collectif.

Afin d'en réduire le coût et de bénéficier de l'assistance technique de la CCFE, M. le maire propose de signer la charte des principes guidant la démarche de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CCFE. La contribution demandée à la commune est de 800 euros.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Groupement de commande « schéma directeur assainissement »

Ce point, ayant fait l'objet d'un vote au dernier conseil, il est simplement demandé de confirmer l'adhésion à ce groupement de commande.

L'adhésion à ce groupement de commande est approuvée à l'unanimité.

Convention de mise à disposition de la plate-forme SIG Géo Forez Est

Ce système d'information géographique (SIG) que la CCFE a acquis pour 1200 euros est mis à la disposition des communes à titre gratuit.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour que soit signée cette convention.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021 (RPQS)

M. le maire présente quelques éléments de ce rapport.

- Au 31/12/2021 le service public d'assainissement collectif dessert 200 abonnés et 400 habitants.
- les volumes facturés entre les exercices 2020 et 2021 montrent une augmentation sensible de 12,8 % (28 240 m³ > 31 829 m³)
- De même les tarifs applicables au 01/01/2021 et /01/2022 (pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE – 120 m³/an –) sont en forte augmentation +26,1 % : prix TTC au m³ : 1,11 € > 1,40 €

Adressage : ajout de numéros

Geneviève Planche demande que soient rajoutés deux numéros à l'adressage actuel.
20 bis route des Chassagnes – 1 bis rue du Père Coton.

Cette demande est votée à l'unanimité.

Réflexion sur les pistes indispensables d'économie d'énergie

Afin de répondre à des nécessités d'économie, la commune réfléchit à l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Un contact a été pris avec le SIEL pour une étude dans ce sens.

La question sera reprise au prochain conseil.

Dossiers en cours.

Geneviève Planche, en charge du dossier cimetière, fait l'état des tombes proposées à la vente. Les membres du CM donnent leur accord pour la reprise de trois tombes dont deux sont à nettoyer.

Cyril Goutailler donne les informations suivantes :

- Employés communaux : M. Bastien Simon ne renouvelle pas son contrat. M. Phillipe Junet est embauché à temps plein à compter du 1^{er} octobre.

- Aménagement de la butte en-dessous de la table d'orientation : étude en cours pour finaliser le projet.

Réflexion à mener pour la création d'un city stade sur le terrain de foot.

Sébastien Fêche présente le devis de l'entreprise TP Aurélien Camilleri pour l'aménagement de l'impasse des chouettes pour l'accès au lycée par les enfants de l'école. Ce devis est validé.

Il informe également du remplacement de balises de jalonnement route de l'ancienne gare.

Les membres du conseil examinent le plan élaboré par Oxyria pour l'aménagement de la placette du cuvage. Ce dossier sera repris avec le bureau d'étude.

Michel Busserly communique les effectifs de l'école :

- Petite section : 2 moyenne section : 4 grande section : 4 CP : 5

- CE1 - 8 CE2 - 5 CMI - 7 CM2 :- 2

Geneviève Nicolas informe de la tenue de la semaine européenne de la réduction des déchets du 19 au 27 novembre 2022, sur le thème du textile.

Gérard Moncelon informe que le bornage chemin du tilleul est fixé au jeudi 22 septembre

D'autre part des panneaux de sens obligatoire pour camping-car seront installés au carrefour rue de la Madone/rue du grand jardin pour éviter que ces véhicules empruntent les petites rues du bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Date du prochain conseil municipal : lundi 17 octobre 2022

Le Maire

Gérard MONCELON

Le Secrétaire

Michel BUSSERY

Conseil Municipal des enfants du 7 juillet 2022

Présents :

Enfants : ARTAUD Colin, FÊCHE Juliette, KEBAILI Jade, KEABAILI Lina, THAVIVANH Eléana, VERNE GASTON

Adultes : MONCELON Gérard, BUSSERY Michel, CLAIRET Martin, VIAL Myriam

Excusés : TRIOMPHE Rodolphe, REVEL Évelyne, PLANCHE Geneviève

I – Approbation du compte rendu du samedi 5 mars 2022

Après relecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité des 6 conseillers présents, après rectification de la liste d'émargement :

Excusées : Éléana Thavivanh – Lina Kebaili

II – Tour de table pour un bilan des activités du CME

Les membres du CME trouvent de l'intérêt à ce qui a été proposé :

- Réalisation des nichoirs pour oiseaux

- Réalisation des panneaux de sécurité routière
- Rencontre avec les enfants du CME de Saint-Marcel et activités autour des droits internationaux de l'enfant (jeux et réalisation d'affiches).

Ils ont apprécié d'être associés aux événements du village :

- Commémorations (11 novembre, 8 mai)
- Construction des bacs à fleurs
- manifestation « zéro déchet »

Le rythme des réunions, perturbé sur cette fin de période scolaire, est souhaité toutes les 6 semaines environ.

III – Inauguration des panneaux installés sur la route de l'ancienne gare

Cette inauguration a rassemblé une trentaine de personnes, dont la présence des institutrices Carole Mathé et Aline Mollard et les aides maternelles Claude Vial et Atika Ntifi.

Après le discours de M. le maire qui a souligné toute la réflexion et le travail effectués pour sensibiliser les automobilistes, tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié.

Michel Bussery

Quiz - Connaissez-vous la signification de ces panneaux?

Selon la dernière étude de la Prévention routière, un conducteur français sur deux admet avoir des doutes sur la signification d'une signalisation routière. En outre, de nouveaux panneaux font leur apparition régulièrement tandis que les plus anciens ne sont pas forcément connus de tous.

Nous vous proposons un petit quiz pour démêler le vrai du faux sur la signification de certains panneaux.

1/ Que signifie ce panneau



- A. Stationnement interdit du 16 à la fin du mois
- B. Stationnement autorisé uniquement du 16 à la fin du mois
- C. Stationnement autorisé du côté gauche de la chaussée du 16 à la fin du mois

2/ Qu'indique ce panneau



- A. Voie sans issue, y compris pour les piétons et les cyclistes
- B. Impasse comportant une issue pour les piétons et les cyclistes
- C. Interdiction de passer, sauf pour les piétons et les cyclistes

3/ À quoi correspond ce panneau ?



- A. Un site classé
- B. Une réserve naturelle
- C. La présence d'éoliennes

4/ Qu'annonce ce panneau ?



- A. Un village étape
- B. Une église classée aux Monuments Historiques
- C. Un village évasion

5/ Qu'indique ce panneau ?



- A. Passage dans une zone de vents violents
- B. Passage dans une zone sans réseau
- C. Passage dans des nappes de brouillards ou des fumées épaisses

6/ Que veut dire ce panneau



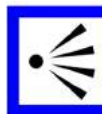
- A. Les piétons peuvent circuler sur la chaussée
- B. Les vélos sont prioritaires sur les piétons
- C. La vitesse maximale est de 20 Km/h

7/ Que signifie ce panneau ?



- A. Fin de traversée d'un pont
- B. Interdiction de se garer dans les arènes
- C. Sortie de tunnel

8/ Qu'indique ce panneau ?



- A. La présence de sites touristiques à proximité
- B. Il interdit les nuisances sonores
- C. Il indique la présence de points de vue remarquables

Réponses en dernière page.

Informations générales

Employés municipaux

Le contrat de Bastien Simon est terminé. Ce dernier n'ayant pas souhaité le renouveler, Philippe Junet a été embauché à temps plein à partir d'octobre.

Bienvenue à Jennie Poncet qui remplacera Laurie Ravel pendant son congé maternité.



Modification du compost

Le site du compost a été réaménagé par Philippe Junet, afin de le rendre plus accessible : quelques marches ont été ajoutées et la plate-forme élargie.

Drive ludothèque

La ludo'mobile passe chaque 1er lundi du mois à Néronde. Ce service rencontre très peu de public sur notre commune, mais peut-être n'en connaissez-vous pas le fonctionnement ?

Pour pouvoir réserver et emprunter, il faut au préalable être adhérent.

Jeu sur place : gratuit. Prêt de jeux : 6 € / an / personne

Vous pouvez consulter le catalogue des jeux de la Ludothèque et réserver vos jeux en ligne... Renseignez-vous ! Pour ce trimestre, elle passera les 05/09, 03/10 et 05/12



Le compost réaménagé !!!

Installations et réalisations



A peine posées, déjà bien investies !!!

• Travaux école

De nombreux travaux ont été réalisés à l'école, comme le débarrasage de la cave ainsi que l'étage par les employés municipaux accompagnés de Sébastien Fêche. Cela a permis la création d'étagères afin d'obtenir un espace de stockage pour l'école. Les boiseries ont été traitées pour durer dans le temps, celles de la salle de l'amicale laïque ont également profité de ce traitement. D'autres menus travaux ont été réalisés (nouvelles chasses d'eau afin de réduire le gaspillage, pose de portemanteaux...).

• Lambrequins

Ils ont été fabriqués par l'entreprise DELTEC à Saint-Etienne et posés cet été par Pierre Planche. Ils sont du plus bel effet sur une partie de la façade de la mairie, ainsi que sur les fenêtres de l'épicerie « Au Panier de Caty ». La couleur est celle que le conseil municipal utilise pour la plupart des aménagements afin de garder une certaine cohérence (porte vélo, bacs à fleur, grille de puits...).



Les lambrequins de la mairie

• Aménagement de la carrière

Elle a été aménagée par l'entreprise PONTILLE pour un accès plus facile aux véhicules des employés municipaux et des entreprises qui auraient à y intervenir.

• Chemin des creux

Un aménagement a été fait sur le chemin des creux par l'entreprise Pontille : la réalisation d'un busage du fossé et d'une aire de croisement.

La circulation s'en trouve améliorée.

Rappelons que la circulation sur cette route est réduite à 40 km/h.



Chemin des creux

Calendrier de la collecte des ordures ménagères

Lundis 3, 17 et 31 octobre, 14 et 28 novembre, 12 et 26 décembre (Bennette)
Judis 6 et 20 octobre 3 et 17 novembre, 1er, 15 et 29 novembre (Camion-benne)

Tous les jours fériés sont travaillés.

Sortir les bacs couvercles fermés la veille au soir du jour de la collecte et les rentrer au plus vite (si possible le soir même).

Attention, les sacs en vrac ne sont pas collectés.

Le village en image



Un peu de douceur !!! Nous remercions Myriam VIAL pour ce cliché. Nous vous rappelons que vous pouvez nous envoyer vos photos pour les prochains numéros à l'adresse suivante : gyd.nicolas@gmail.com

• Réponses au quiz:

1/ Réponse A Stationnement interdit du 16 à la fin du mois. Le stationnement est donc autorisé du 1er au 15 du mois.

2/ Réponse B Impasse comportant une issue pour les piétons et les cyclistes.

3/ Réponse B Une réserve naturelle

4/ Réponse A Un village étape. En 2015, 42 communes ont obtenu le label « village étape » délivré pour cinq ans par le ministère de l'écologie. Pour y prétendre, les villages doivent répondre à certains critères comme être situés à 5 minutes, ou 5 kilomètres maximum d'une nationale ou d'une autoroute, compter moins de 5000 habitants, proposer une offre de restauration traditionnelle avec un nombre de couverts suffisant, des hébergements de qualité, mais aussi des commerces type boulangerie, épicerie, pharmacie...

5/ Réponse C Passage dans des nappes de brouillard ou des fumées épaisses. Forme triangulaire et de couleur jaune : Ce panneau donne une indication temporaire de danger.

6/ Réponse A Les piétons peuvent circuler sur la chaussée. Introduit au code de la route en juillet 2008, le panneau de « zone de rencontres » a été créé afin d'apaiser les relations entre les piétons et les véhicules dans les agglomérations. Dans cette zone où la vitesse est limitée à 20km/h, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficient de la priorité sur les véhicules (sauf tramway)

7/ Réponse C Sortie de tunnel

8/ Réponse C Un point de vue remarquable

Ne manquez aucune info de Néronde !

Vous n'avez pas encore téléchargé l'application Illiwap ? Pas de panique, vous pouvez toujours le faire.

Totalement gratuite et anonyme, illiwap est téléchargeable sur votre smartphone ou iphone.

Vous serez ainsi informés de tous les événements sur la commune : *travaux sur la voie publique, alertes météo, coupures de courant...*



Pour passer des infos sur le prochain **Néronde.com**, associations ou particuliers, ou pour nous faire parvenir vos photos :

Contact

Commission Communication

06 77 81 13 45

gyd.nicolas@gmail.com

Réalisation et publication **Commission « Communication »**

Si vos voisin(e)s n'ont pas eu ce numéro, il/elle peut le demander en mairie

Ne pas jeter sur la voie publique